

Les gestes barrières à tout moment



Dans le cas où la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque de protection est obligatoire

1- Description synthétique des activités/situations

Figurent dans le périmètre de la présente fiche les principaux travaux suivants :

- Chargement et déchargement des marchandises,
- Préparation des commandes,
- Gestion des livraisons,
- Gestion de l'atelier,
- Réception des marchandises,
- Câblage des armoires,
- Découpage des tuyaux et matériaux,
- Soudure des tuyaux et matériaux.

Ne sont pas compris dans le périmètre de la présente fiche :

- Le transport du personnel de et vers les chantiers.

Autres fiches associées :

- La fiche FP01 de Canalisateurs pour le transport des personnels.

Le référent Covid-19 sera la ressource afin d'informer les salariés et veiller à l'application des consignes.

2- Évaluation des conditions de mise en œuvre du Guide sanitaire Covid 19 pour la Construction



Selon les Professionnels réunis sous l'égide du SNECOREP, les activités objet de la présente fiche ont fait l'objet d'une évaluation du niveau des remédiations afin d'être réalisées aux conditions sanitaires essentielles. La présente fiche ne se substitue pas à l'analyse des risques de l'entreprise.

Appréciation générale du **niveau de difficulté d'adaptation** du ou **des modes opératoires** en référence au Guide BTP dans sa version du 10 avril 2020.

Les trois niveaux sont d'exigence égale quant aux préconisations du guide de l'OPPBTP. Ils se distinguent sur les modalités de mise en œuvre.

- **Niveau 1** : mesures avec adaptation des modes opératoires et de l'organisation.
- **Niveau 2** : mesures nécessitant des changements importants des modes opératoires et de l'organisation.
- **Niveau 3** : mesures exigent des changements majeurs des modes opératoires et de l'organisation.

Pour ce thème, la **couleur du niveau** est **VERTE (niveau 1)**.

Mesures barrières particulières à adopter pour satisfaire le référentiel sanitaire :

Général :

Sensibiliser tout le personnel aux consignes spécifiques au Covid-19.

Habillage / Déshabillage :

Se changer **idéalement un par un dans les vestiaires**, si présence de plusieurs personnes, utilisation du **marquage au sol** pour respecter les distances de sécurité.

Dans tous les cas, **indiquer le nombre de personnes maximum** pouvant être présents simultanément dans les vestiaires.

Accès Atelier :

Afficher de manière lisible **les gestes barrières** à respecter.

Prévoir et matérialiser les cheminements piétons permettant de conserver les distances de sécurité.

Pour toutes les activités ne nécessitant qu'un salarié :

- **Se laver les mains** à chaque prise de poste et changement de lieu d'activité.
- **Désinfecter** son **espace de travail** et son **matériel** (lingette, spray...) à chaque changement de poste ou toutes les 2 heures.
- **Se protéger les mains** (gants usuels ou gants jetables).
- **Évacuer les déchets souillés** dans les poubelles adéquates (et les refermer).

Pour toutes les activités nécessitant plus d'un salarié :

- Respecter les mesures précédentes.
- **Respecter la distanciation** (minimum 1 m entre salariés).
- **Matérialiser les distances de sécurité** au niveau de chaque poste de travail : Marquage au sol, barriérage, cônes, rubalise, etc...
- En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité (port d'une charge lourde mais petite par exemple), le **port du masque et des lunettes** de protection est **obligatoire**.
- À la fin du travail:
 - **Désinfecter l'outillage commun** (nettoyer tout endroit où vous êtes susceptibles de poser les mains).
 - **Jeter les masques** dans la poubelle ou le container adéquat.
 - **Désinfecter les lunettes** de protection.

Réception commandes livraison :

- Prévoir les **livraisons à l'extérieur des locaux** avec interdiction d'y entrer.
- Définir une **zone de livraison matérialisée au sol**.
- Utiliser un **stylo personnel** pour validation du PV de réception, ou **désinfecter le matériel** en cas de signature numérique.
- **Se laver les mains avant et après l'échange de documents** (eau + savon ou gel hydro alcoolique en fonction de la configuration du site).



OPPBTP

Métier : Installations de pompes et travaux de pompage

Fiche n°
01

Thème : **Activités en atelier**

3- Ressources documentaires associées

Guide de préconisations de sécurité sanitaire dans la construction :

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Sante/Covid-19-mise-a-jour-des-preconisations-de-securite-sanitaire-dans-la-construction-au-sujet-des-masques>

Boite à outils :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Covid-19-Preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-chantiers-du-BTP/La-boite-a-outils-Covid-19>

Fiches établies dans le cadre du guide de préconisation Covid 19 par l'OPPBTP, dont notamment :

- Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP ;
- Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP ;
- Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP ;
- Porter secours à une personne blessée.

Modes opératoires des entreprises et éventuelles notes de service.

4- Liens avec les documents obligatoires et contractuels

Document Unique d'Évaluation des Risques.

5- Informations utiles

Fournitures spécifiques Covid-19 :

- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...).
- Spray désinfectant.



OPPBTP

Métier : Installations de pompes et travaux de pompage

Fiche n°
01

Thème : Activités en atelier

- Savon liquide ou solution hydroalcoolique.
- Essuie-mains jetables.
- Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».